

## **Rendons la Digue du Large aux Marseillais·es**

*Conférence de presse du vendredi 13 déc. 2019*



La Digue du Large est un moyen de rendre aux Marseillais.es l'accès à la mer, au littoral et à son patrimoine dans toute la rade nord.

Fermée depuis 2001 pour des raisons de sécurité, nous estimons que ces 7 km de Digue avec une vue exceptionnelle sur toute la rade de Marseille doivent être rendus aux Marseillais.es.

Lieu emblématique, coupé de la ville, la digue du grand large est située sur l'espace maritime français, en mer Méditerranée dans la zone du Golfe du Lion. Cette partie du littoral, de la méditerranée française connaît un trafic intense de transport de marchandise et de touristes venant des quatre coins du monde, en grande partie de la zone côtière nord-africaine, et surtout du Maghreb.

Cette digue est un outil portuaire destiné à protéger les bassins de la houle et amarrer les navires, mais elle protège aussi contre les tempêtes. Elle est également un lieu de vie (promenade sur deux mètres de large, accessible par un escalier monumental). Construite entre terre et mer, en 1844. Cette digue constituée d'une bande de béton et de pierres, longue de 7 kilomètres, sur un périmètre donné, partant : du nord du Vieux-Port, MuCEM, allant vers les bassins de La Joliette et d'Arenc, (deuxième arrondissement de Marseille) puis s'étend vers l'Estaque, dans les eaux des 15ème et 16ème arrondissements (8ème secteur).

La digue du grand large est un chef d'oeuvre du génie civil, bâti en

talus, une réalisation sur le modèle de construction de Cherbourg et d'Algérie. Construite entre deux rives. Côté mer, à 7.2 km du Port auxiliaire du Frioul et côté terre sur la cité phocéenne, dont le port a connu une succession d'extension de bassins ; Bassin de La Joliette, régi sous la loi du 05 aout 1844, dont les travaux prendront fin en 1853. Les bassins du Lazaret et d'Arenc prendront formes sous la loi du 10 juin 1854 et du décret du 23 novembre 1856. Et enfin en 1859 la création de bassin dit Napoléon (jusqu'en 1870). Les travaux de la digue du large ont pris fin en 1925. Déjà soumise aux normes internationales, une première interdiction en 1995 dans le cadre du plan vigie pirate avait été mise en place. Réouverture de la digue en 2000. Mais depuis les attentats de septembre 2011, cette digue fait l'objet d'une interdiction formelle d'accès au public pour des raisons de sécurité particulièrement restrictives répondant à de nouvelles exigences en termes de protection et de lutte contre le terrorisme. Seule l'association des Pêcheurs du Bord Marseillais a gagné le bras de fer afin d'y avoir accès ; depuis mai 2013, la digue du large est identifiée comme un espace ZAR- Zone d'Accès Restreint.

En 2013, lors de l'année Marseille Capitale de la culture, un engagement politique en rapport avec la digue, la région et le port, ont restauré les cinq grues (classement au patrimoine en vue) pour un million d'euros d'investissement.

**Cet édifice représentant une corniche en pierre de cassis, on y trouve les éléments suivants :**

- Le Phare Sainte Marie (à l'extrémité)
- Deux batteries de neuf bouches à feu
- Un escalier monumental à volet double
- Cinq grues
- Deux ponts terrestres pour accéder à la digue (Cap Pinède, fermé, et celui d'Arenc)
- Des bâtiments historiques dont l'ancien bâtiment de la compagnie Paquet
- Mise en place d'une boucle d'eau de mer (installation de réchauffement et de refroidissement d'immeubles à proximité)

### Affaire de l'association des Pêcheurs du Bord Marseillais-es

Après dix ans de combat, l'association des Pêcheurs du Bord Marseillais (300 à 800 membres selon les années) a obtenu du Grand Port Maritime de Marseille) une AOT Autorisation d'Occupation Temporaire via la municipalité de Marseille, accord en 2006, sur 1700 mètres en face du MuCEM jusqu'à la digue Sainte Marie, reconductible tous les ans jusqu'en 2024. Et annexée à cette délivrance, une carte payable à la GPMM pour un montant de 30.00 euros et une assurance de présence de l'association, avec une interdiction d'être sur la digue quand le vent souffle à plus de 30 noeuds (55 km/h). Un service navette en accord avec la Mairie Centrale est autorisé. Ce moyen de transport est géré par une entreprise de pêche qui rencontre des difficultés à trouver un chauffeur permanent.

### Affaire Hartmut Bosbach

Anciennement occupé à titre gracieux par le peintre autrichien Alfred Hfkunst dans les années 80, Hartmut Bosbach, artiste allemand a mené durant 25 ans des expérimentations artistiques avec l'eau de la mer. En 2016, un audit de l'immeuble établi par le Bureau Veritas soulignait que, pour pouvoir maintenir des occupants sur le site, il fallait engager des travaux de sécurité), c'est suite à cette préconisation que Hartmut Bosbach a fait l'objet d'une assignation à quitter les lieux au 31 décembre 2018, par la GPMM. L'audit assurantiel du bâtiment est estimé à 2 millions d'euros ; Il faudrait s'approprier l'étude technique, Cap au Nord et autres associations.

#### Exploitation actuelle du lieu :

- Stationnement des bateaux (bassin de la joliette)
- Ballade piétonne
- Lieu de footing pour les salariés du Port Autonome
- Concours de pêche, le dimanche, par l'association des Pêcheurs du Bord Marseillais
- Initiation à la pêche aux enfants (association des Pêcheurs du Bord Marseillais)
- Exploitation temporaire :
  - Exposition artistique (plasticien) : Réalisation de projet dont l'aménagement d'1 Km fut financé par le GPMM (Grand Port Maritime de Marseille) à hauteur de 3 millions d'euros.
  - Une ouverture éphémère a eu lieu lors des événements de « Marseille Provence 2013 : capitale de la culture » Kader Attia (Sculpteur)

#### Autres expositions :

- du 25 au 29 septembre 2013
- Albert Katia (direction artistique François Barré) – oeuvre sculpture les terrasses
- Alexandre Perigot « L'Amiral Doubitchou » 24 juin au 31 octobre 2019)
- Dîner insolite en plein air sur une tablée continue de 50 mètres

## On y trouve des infrastructures d'anciennes et de nouvelles constructions

- La cathédrale Notre Dame de La Major
- Le J4
- Le MuCEM
- Le Musée Regards de Provence
- La Villa méditerranée
- Le GPMM (établissement public)
- La gare maritime nationale
- La gare maritime internationale
- L'Aménagement du port : Poste 107 (quai des Anglais)
- La gare d'Arenc
- Ancien hangar
- Centre d'affaires économiques et commerciales
- Les Docks des Suds,
- Les Terrasses du Port (bassin de La Joliette)
- Le quartier d'affaire Euro-méditerranéen : 40 000 nouveaux habitants (affaire école de Ruffi)
- Le Silo,
- La Tour Marseillaise, La Tour CMA,
- La Gare d'Arenc,
- La Base des Marins Pompiers

## Autres

Le projet d'Euroméditerrané : (du Métro de La Joliette au boulevard Capitaine Gèze sont à étudier) – <https://www.euromediterranee.fr/projets>

## CONTACT PRESSE

Karim Hammoumraoui  
06 20 02 87 88  
[karim.h.ecolomarseille@gmail.com](mailto:karim.h.ecolomarseille@gmail.com)

## Les acteurs

- La préfecture (Dartout)
- La Préfecture de police
- La Région sud (Muselier soutien l'ouverture)
- Le Conseil de Territoire Marseille Provence
- La ville de Marseille (Jean-Claude Gaudin et Christian Réaut, Adjoint à la Mer)
- Le Grand Port Maritime de Marseille (Christine Cabaut-Woehrel)
- Le Syndicat des dockers
- La Compagnie maritime Marfet
- L'Association du J1, présidée par Sandra Chalinet
- L'association des Pêcheurs du Bord Marseillais-adhérents entre 300 et 800 selon l'année (président, Georges Espieut, membres actifs : Claude Cassidu, Richard Scoffi, Victor Levy), 141 rue de Lyon 15 ème
- Le magasin les Deux Frères ont la responsabilité de la navette ( 15 ème )- La Base des Marins Pompiers

## Projets de valorisation des lieux

- Ouverture de la digue aux Marseillais
- Mise en place de navette gratuite depuis le J4, pour accéder à la digue
- Renouer avec la tradition ancestrale phocéenne (Pêche à la ligne...)
- Exposition d'art : retraçant l'Histoire de Marseille, les derniers projets économiques, hommage aux grandes familles marseillaises sur le site des oeuvres réalisées par les enfants
- Piste verte le long du port
- Exploitation des fonds marin Étude de la mer
- Projets en lien avec le passage des touristes
- Le patrimoine industrialo-portuaire et le travail
- L'apport des territoires extérieurs (Empire Colonial...) pourtour méditerranéen
- L'apport de l'immigration

Suivez la campagne sur :



@DeboutMarseilleEcologisteCitoyenne2020



@deboutmarseille\_ecologie



@Ecolo2020